

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2026-029

OBJET : DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PBI-2026-016

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de divers travaux au siège de Pré-Bocage Intercom

LA PRESIDENTE DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération N°20260408-12 du 8 avril 2026 et la délibération N°20260520-2 du 20 mai 2026 portant répartition des délégations à la présidente et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre, passé selon la procédure formalisée, relatif au choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de divers travaux au siège de Pré-Bocage Intercom dont la date limite de remise des offres était le 07/08/2026 (18h00),

Considérant que la commission d'attribution s'est réunie le 15/09/2026 pour examiner les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider et retenir l'offre de la société : **BOO ARCHITECTURE** _ 1 boulevard du Midi – Tinchebray _ 61800 Tinchebray Bocage, pour un montant de **141 724.28€ HT**, soit **170 069.14€ TTC**.

ARTICLE 2 : De signer et notifier l'ensemble des documents afférents (notamment les notifications d'acceptation d'offre, les rejets...),

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
La Présidente
Stéphanie LEBERRURIER

Signé par : Stéphanie LEBERRURIER
Date : 18/09/2026
Qualité : Présidente

